

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0445/PR/FIN affectent au Ministre de l'interieur ,des Postes et télécominication ,une parcelle de terrain sise à Bbalbala.

n° 90-0445/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
15 mai 1990

Numéro JO
n° 9 du 15/05/1990

Date du numéro
15 mai 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est affecté aussi,Ministere de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, une parcelle de terrain d'une superficie de 3600 metres carrés sis a Balbala (Cheikh Moussa). Cette parcelle de terrain est destinée a limplantation d' une caserne de sapeur-pompier, dans le cadre de la protection civile. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications. Ilsera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera valuation du terrain affecté et détermination de ses limites.